



PRÉFECTURE DE L'ARIÈGE

**Conférence : « Les phénomènes prostitutionnels : causes, violences
et conséquences »**

Discours d'ouverture

Madame la directrice de la cohésion sociale et de la protection des populations,
Madame la déléguée aux droits des femmes,
Madame Boutin, que je remercie chaleureusement pour sa venue et pour son travail,
Chers participantes et participants,

On ne peut évoquer le phénomène de prostitution sans songer à la souffrance physique et psychologique quotidienne endurée par les 30 000 personnes, qui, en France, sont contraintes de vendre leur corps pour survivre.

Alors que notre pays a fait de l'Égalité entre les Hommes et les Femmes un élément fondamental de son identité, comment en effet ne pas être interpellés par ces drames humains ?

Malgré ce triste constat, qui n'épargne pas l'Ariège, votre présence ce matin et en nombre est en soi une nouvelle encourageante.

Que nous soyons professionnels, représentants des pouvoirs publics, militants associatifs, ou tout simplement parents et citoyens, nous avons en effet tous un rôle à jouer dans la conception et la mise en œuvre de solutions, qui, demain, protégeront, soigneront ou sauveront.

Protéger, soigner et sauver, c'est d'ailleurs la vie que vous avez pour la plupart embrassée par vos engagements professionnels et associatifs. En vous remerciant pour votre présence ce matin, vous l'aurez deviné, je souhaite surtout vous dire merci pour cet engagement, mais également vous adresser tous mes encouragements pour l'avenir.

Grâce à la qualité et à l'expérience de nos deux intervenantes, cette première journée de formation marquera en Ariège une nouvelle étape dans l'aide aux victimes de la prostitution.

Cette journée s'appuiera en premier lieu sur l'apport de la loi du 13 avril 2016, qui consacre un changement d'approche tout à fait crucial.

D'abord, en reconnaissant une fois pour toutes que les personnes prostituées sont avant tout les victimes d'une violence.

Mais également que cette violence émane d'un système complexe, qui se nourrit de fragilités familiales, économiques, sanitaires, éducatives...

A l'heure où la majorité des personnes victimes de prostitution sont désormais sous la coupe de réseaux criminels qui les exploitent par la contrainte, cette prise de

conscience a valeur d'évidence. Plus solennellement encore, la loi du 13 avril 2016 proclame un autre principe fondamental : *«Il est interdit d'acheter le corps d'une personne pour satisfaire son propre plaisir»*.

Ces principes clairs engagent l'action publique.

D'une part par la pénalisation des clients, dont le comportement alimente les réseaux de prostitution.

D'autre part, par la mise en place de mesures d'aides à leurs victimes, comme les parcours de sortie de la prostitution, dont les deux premiers ont été engagés en Ariège cette année.

Pourtant, en dépit de ces nouveaux outils législatifs, le combat contre les systèmes de prostitution et l'aide à ses victimes, qui faut-il le rappeler sont à 85 % des femmes, et pour une part substantielle étrangères ou mineures, est en pratique d'une grande complexité.

Complexité à la mesure de la diversité des situations humaines.

Complexité à la mesure des facteurs de fragilités économiques, familiaux ou éducatifs qui affectent notre pays.

Complexité à la mesure des stratégies et des profits tirés par les groupes mafieux, pour qui la prostitution est la 2ème source de revenu au monde.

Face à ces défis, que nous devons aborder avec humilité, les conférences d'Emilie Boutin, que je remercie à nouveau pour le caractère précieux de son travail, mettent à notre disposition des clés qui pourront s'avérer essentielles, tant pour discerner les personnes vulnérables, que pour les accompagner.

Au-delà, nous devons avoir à l'esprit, que la lutte contre les systèmes prostitutionnels s'inscrit dans un combat plus global contre les violences faites aux femmes, que le président de la République a érigé en cause nationale.

Parmi les 10 mesures emblématiques qu'il avait annoncées en novembre 2017, la plupart sont aujourd'hui entrées en vigueur avec la loi du 3 août 2018 contre les violences sexuelles et sexistes. Parmi ces mesures, figurent en particulier le renforcement des capacités d'écoute du numéro d'urgence 39 19¹, la verbalisation du harcèlement de rue, différentes mesures pour améliorer le signalement et la condamnation des agressions, ainsi que des actions de prévention en milieu scolaire et professionnel.

Cette volonté politique se traduit d'ailleurs par une augmentation sensible des crédits budgétaires consacrés à la lutte contre les violences faites aux femmes, avec 530 millions d'€ en 2018 au plan national.

Elle se décline enfin en Ariège avec la signature du 6ème plan départemental de prévention et de lutte contre les violences faites aux femmes, signé le 8 mars 2018 par ma prédécesseure Marie Lajus et par le procureur de la République.

Actuellement en phase d'application, ce 6ème plan a notamment déjà permis de relever de 5 à 7 le nombre de places d'hébergement d'urgence spécifiquement dédiées aux personnes victimes de violences conjugales, de mener des actions de prévention auprès des publics scolaires, d'améliorer l'accueil des victimes par une meilleure formation des professionnels.

Le programme de formation dans lequel vous vous êtes engagés aujourd'hui s'inscrit résolument dans cette dynamique, qui, petit à petit et grâce à l'action de chacun d'entre nous, oeuvre à faire reculer les violences et mieux accompagner leurs victimes.

Je vous remercie pour votre attention et vous souhaite à toutes et tous un excellent parcours de formation !